



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources  
Route d'Ancy  
69210 Savigny  
tel : 04 74 01 13 51  
Mél : ce.0691446x@ac-lyon.fr  
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources/>

### *Compte-rendu du conseil d'école du 16 octobre 2014.*

Séance ouverte à 18 h 30.

Présents :	-Pour la municipalité :	M. Buisson (Maire), Dargère-Bazan (Conseillère).
	-Pour les parents :	Mmes Martinon, Laurent, Nové-Josserand ; M. Pavon (titulaires). Mme Payet (suppléante).
	-Pour les enseignants :	Mmes Guyot, Giraud ; Ms. Lagrange (Dir.), Bellynck.
	-Dden :	M. Bolland.
Excusés :	-IEN :	M. Vitti.
	-Enseignants :	Mmes Malbot (quart de décharge), De La roche (remplaçante).
	-Municipalité :	Mme Ribeyron; M. Sachon (resp. services techniques).

#### Ordre du jour :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1- Règlement intérieur de l'école.   | <i>Pour vote</i>                   |
| 2- Rentrée 2014 : organisation pédagogique.  | <i>Pour information</i>            |
| 3- Rentrée 2014 : fonctionnement matériel et financier.                              | <i>Pour consultation et avis</i>   |
| a) Utilisation des salles municipales suite à la mise en place des rythmes scolaires |                                    |
| b) Maintenance du matériel informatique  |                                    |
| 4- Rentrée 2014 : travaux et aménagements  | <i>Pour information</i>            |
| 5- Comité de pilotages des NAP : composition, but et fonctionnement                  | <i>Pour information et avis</i>    |
| 6- Projets : chorale, sorties.   | <i>Pour consultation et accord</i> |
| 7- Coopérative scolaire : bilan, prévisions.   | <i>Pour avis et accord</i>         |
| 8- Questions de la municipalité et des parents.                                      | <i>Pour information</i>            |

#### Préambule :

- Mme **Guyot** assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 19 juin 2014 : M. Lagrange mettra en place dès l'année prochaine une formule pour que les personnes participant au premier conseil d'école de l'année en cours puissent être informées qu'il faut relire (ou lire) le dernier compte-rendu de l'année précédente (en ligne sur le site de l'école).**
- Présentation des représentants des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 10 octobre 2014. La participation a été de **59,75 %** (en très nette baisse par rapport à l'année dernière : - 12,25 points) : le changement d'horaire du bureau de vote du fait des nouveaux rythmes scolaires explique peut-être cette désaffection que les enseignants espèrent ponctuelle. M. Lagrange remercie les parents qui ont tenu le bureau de vote. Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Titulaires :** Mme Nové-Josserand (CE1CE2/CE2CM1), Mme Laurent-Martinon (CPCE1), Mme Martinon (CE2CM1), M. Pavon (CE2CM1).

**Suppléants :** Mme Payet (CE1CE2), Mme Lafond (CPCE1), Mme Badaoui (CPCE1), Mme Laurent (CE1CE2).

M. Lagrange indique que pour permettre aux nouveaux parents élus de voir le fonctionnement d'un conseil d'école, tous les parents ont été invités à ce premier conseil mais que seuls quatre d'entre eux peuvent s'exprimer en cas de vote. Il rappelle aussi que les questions traitées en conseil d'école doivent être d'abord soumises au directeur et qu'en cas de conflit avec un enseignant, il est préférable de prendre rendez-vous dans un premier temps avec celui-ci et/ou avec le directeur avant de soumettre le problème en Conseil d'école.

Il rappelle aussi que M. Vitti, Inspecteur de l'Education nationale est membre de droit du conseil ainsi qu'un membre du Rased (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).

## 1-Règlement intérieur de l'école :

Suite aux changements d'horaires et à l'ajout du mercredi matin à l'école, le règlement départemental des écoles a été modifié. Il est donc nécessaire de réécrire en partie le règlement de l'école. Celui-ci a été communiqué il y a quelque temps aux différentes personnes présentes avec les modifications proposées. M. Lagrange explique l'historique de ce règlement qui à l'époque a été élaboré sur le modèle de celui en vigueur au collège des 4 vents et veut expliciter les « droits et devoirs » des trois parties prenantes de l'école : l'enfant, l'école et les parents.

M. Lagrange précise que ce règlement ne peut être voté qu'au premier conseil d'école de l'année et que les modifications apportées ne concernent que des ajouts de textes officiels (horaires, rythmes, périscolaire, laïcité...) et quelques précisions sur certains points. S'ensuit une présentation et une discussion sur les différents points modifiés ou ajoutés.

Le problème de l'arrivée des enfants du petit car est soulevé : les enseignants demandent s'il est possible que Nathalie Roux puisse garder les enfants en maternelle jusqu'à l'ouverture des portes pour éviter qu'ils ne restent seuls devant le portail. La Mairie étudiera le problème.

M. Bolland demande si les entrées et sorties d'école ne sont pas plus difficiles depuis la mise en place des nouveaux rythmes. M. Lagrange répond que M. Pereira, directeur du centre de loisirs et mandaté par la Mairie pour gérer les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) est présent tous les jours à 15 h 45 et 16 h 30 : il gère ainsi les présences et les absences et pour l'instant tout se passe bien.

La partie du règlement départemental sur les sanctions scolaires présente un nouveau point sur la possibilité « d'aménager le temps scolaire d'un élève, après avis de l'Inspecteur de circonscription » qui figure dans le règlement de l'école. Cela reste quand même assez flou puisque parallèlement « aucun élève ne peut être privé d'école » : il paraît donc difficile de mettre en place un tel aménagement sur le terrain.

**Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

## 2- Rentrée 2014 : organisation pédagogique :

### *a) L'équipe enseignante :*

**L'équipe enseignante est inchangée cette année, mis à part l'enseignante qui assure le quart de décharge de M. Lagrange, Mme Malbot (actuellement en congé maternité et remplacée par Mme De La Roche). Elle se compose donc de cinq enseignants : Mme Guyot, Mme Giraud, Mme Malbot (quart de décharge de M. Lagrange), M. Belynck et M. Lagrange (directeur).** M. Lagrange informe le conseil que cette année encore, le jour de décharge de direction sera le **vendredi**.

### *b) Les enfants :*

Les effectifs à la rentrée étaient de **95 élèves**. Ces effectifs restent stables puisque les enfants du voyage accueillis à Savigny devraient rester à l'école toute l'année (un enfant n'est pas encore arrivé ; il est attendu à la rentrée des vacances d'automne).

La répartition s'effectue de la manière suivante :

- CP/CE1 :	24 élèves (19 + 5)	Mme Giraud
- CE1/CE2 :	25 élèves (14 + 11)	M. Lagrange et Mme Malbot
- CE2/CM1 :	25 élèves (16 + 9)	Mme Guyot
- CM1/CM2 :	21 élèves (12 + 9)	M. Belynck

Les prévisions pour la rentrée 2015 sont à la hausse : **106 élèves (9 départs et 20 montée prévues en CP : différentiel de +11)**. M. Lagrange précise que **l'ouverture d'une cinquième classe est à 109** et que si comme chaque année il y a de nouvelles arrivées à Savigny, **elle n'est pas à exclure. Il faudra alors penser à pérenniser le retour à 5 classes de l'école élémentaire.**

Plusieurs décloisonnements ont été mis en place (anglais, histoire/géographie, sciences) entre les classes. De nombreux manuels sont communs.

### *c) Les activités :*

**Cette année, aucune classe ne participe à l'Usep.**

Cette année encore, Mme Perraud et Mme Bouvier tiennent une permanence à la BCD les lundis et vendredis après-midi, ce qui permet aux enseignants d'envoyer des groupes d'enfants emprunter des livres : le conseil les en remercie.

La médiathèque est bientôt en fonction et chaque classe y aura accès un vendredi sur quatre.

La chorale, encadrée par Mme Guyot, continue cette année encore avec la participation de M. Pavon, M. Bettwy et M. Messey.

### **3/4- Rentrée 2014 : fonctionnement matériel et financier/Travaux et aménagement.**

M. Lagrange souligne les bonnes relations qui se sont installées avec la nouvelle municipalité et souhaite qu'elles perdurent au service des enfants de Savigny.

La subvention municipale a été cette année de 95 € par élève. A cela s'ajoute une subvention sortie de 18 € par élève versée à l'APE qui l'a portée à 30 € par élève pour l'année scolaire 2013/2014.

Cette année, quelques petits travaux ont été faits pendant les vacances d'été :

- Une frise a été déplacée dans la classe de M. Bellynck.
- Des étagères ont été installées près du bureau de direction.
- 3 netbooks de la classe mobile ont été réparés : actuellement 2 netbooks sont de nouveau en panne dont 1 peut-être déjà réparé pendant l'été.

La demande de renouvellement des bureaux de M. Bellynck n'a pas reçu à ce jour de réponse : M. Buisson informe le conseil que cette demande a été votée cette semaine en conseil municipal.

L'équipe enseignante formule les demandes de futurs travaux, certaines déjà faites lors de précédents conseils :

- Installation d'anti-pince-doigts sur les portes des toilettes extérieures, voire sur toutes les portes.
- Remplacement des casiers plastiques sous les bureaux dans la classe de M. Lagrange.
- L'installation d'un câble réseau et d'une prise pour pouvoir déplacer la photocopieuse à un endroit où elle sera utilisable tout le temps.
- Remplacement du réfrigérateur de la cuisine : M. Buisson informe le conseil que M. Dussud, adjoint, s'en charge.
- Enlèvements des moquettes dans les classes et peinture de celles-ci et des couloirs.
- Etablir un contrat de maintenance informatique pour le matériel de l'école (commun avec la mairie ?) qui à l'heure actuelle est toujours gérée par M. Lagrange.

M. Lagrange soulève le problème des créneaux horaires de la salle du Trésor affectés à l'école : il n'est en effet plus possible d'utiliser deux créneaux de fin d'après-midi du fait des nouveaux horaires. M. Lagrange demande s'il est possible de bénéficier des créneaux de début d'après-midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis (de 13 h 30 à 15 h 15) ? Si cela n'est pas possible cette année, M. Lagrange demande qu'une réflexion soit engagée pour l'année prochaine de façon à ne pas commettre la même erreur. M. Buisson informe que l'ancienne bibliothèque va être réaménagée et pourra servir de salle d'évolution.

### **5- Comité de pilotage des NAP : composition, but et fonctionnement.**

La municipalité a mis en place un Comité de pilotage (COFIL) des NAP. Ce comité est composé de membres de la municipalité, du responsable du centre de loisirs, d'un délégué des animateurs, de deux parents délégués et d'un représentant des enseignants.

M. Lagrange renouvelle sa demande que chaque école soit représentée par un enseignant rappelant que la maternelle et l'élémentaire sont deux écoles différentes s'occupant d'enfants d'âges différents et demande quelle est la finalité de ce comité.

M. Buisson explique que la municipalité a souhaité suite à l'établissement d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) mettre en place un COFIL réduit, ce qui explique la présence d'un seul enseignant, pour suivre la mise en place des NAP, faire le point sur cette première année et éventuellement les réaménager pour l'année prochaine : tout est ouvert et aucune idée ne sera rejetée.

M. Lagrange informe le conseil qu'il sera le représentant des écoles à ce comité.

### **6- Projets : chorale, sorties.**

Les classes de M. Lagrange, Mme Guyot et M. Bellynck assisteront à la projection du film « Il était une forêt » le mardi 25 novembre au cinéma de Sain-Bel.

Tous les enfants de l'école assisteront à un spectacle de Noël le lundi 15 décembre financé par la municipalité et l'APE

Les classes de CPCE1 et CE1CE2 ont prévu une sortie de fin d'année au nouveau musée des Confluences et à l'aquarium de Lyon.

La classe de CE2CM1 prévoit une visite du vieux Lyon et du musée gallo-romain de Fourvière avec une classe de Sain-Bel.

M. Bellynck n'a pas encore programmé sa sortie de fin d'année.

Cette année un projet musical a été déposé auprès de l'APE et de la Mairie. Suite à son acceptation et à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la Mairie, Mme Mélanie Vérant interviendra 1 h par semaine dans chaque classe sur le thème des percussions et rythmes. Une présentation du travail mené tout au long de l'année sera faite pendant la fête d'école.

M. Lagrange informe le conseil que l'équipe enseignante a pour projet au printemps 2016 d'emmener les 4 classes de l'école au bord de la mer pour une « école transplantée ». Ce projet ambitieux nécessite un investissement de toutes les parties : école, mairie, Ape, parents, etc. Une demande de subvention exceptionnelle sera demandée en Mairie pour ce projet.

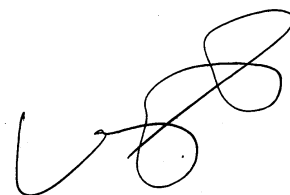
### **7- Coopérative scolaire.**

Le solde en début d'exercice est de **929,15 €**, soit 139,15 € de plus que l'année dernière : un bilan annuel est maintenant disponible sur le site (<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources/>). M. Lagrange précise que l'année dernière l'OCCE a participé à de nombreux projets et à une hauteur assez importante pour certains. Il rappelle que tous les enfants sont membres de l'OCCE et qu'à ce titre une cotisation est versée chaque année : un appel à cotisation volontaire et non obligatoire a été demandé aux familles.

La séance est levée à 20 h 44.

Le secrétaire de séance : Me Guyot

Le président : M. Lagrange

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lagrange', located to the right of the text 'Le président : M. Lagrange'.